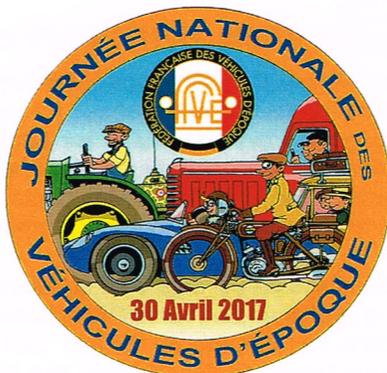


concentration internationale de Ford T à Pont-L'Évêque où se sont retrouvés 70 véhicules d'époques venus de toute l'Europe.

En 2015, l'ANVE propose le premier Rallye Tintin en France, réussite incontestable renouvelée en 2016. Une nouvelle édition est en gestation pour 2018, selon une formule un peu différente. Elle marquera certainement... la première étape vers le cinquantenaire de la toujours fringante ANVE!



La FFVE a décidé de créer la journée nationale de véhicules d'époque. La première aura lieu le dimanche 30 avril. La Fédération affiche plusieurs buts: -Montrer à tous et particulièrement aux élus locaux, le formidable attrait que représentent nos véhicules anciens auprès du public;

-Faire respecter notre droit de rouler avec des véhicules d'hier sur les routes de demain, selon la devise de la FIVA (Fédération Internationale des Véhicules Anciens);

-Faire partager et transmettre notre passion.

Bien entendu, l'ANVE s'associe à cette journée de mise en valeur de notre patrimoine automobile ancien. La manifestation aura lieu à Argentan, place de la Mairie ou du Palais de justice. Nous y présenterons nos véhicules (Même en cours de restauration) et proposerons notamment de baptêmes accompagnés en anciennes. Le programme détaillé vous sera communiqué ultérieurement. Mais doré et déjà nous comptons vous voir nombreux à cette journée, indispensable à la survie de associations comme la nôtre.

Contrôle technique: du nouveau

Suite à la parution d'un décret modifiant l'article R.323.3 du code de la route, les véhicules possédant une mention collection sur le certificat d'immatriculation (carte grise) et dont la date de première mise en circulation est antérieure au 01.01.1960 **ne seront plus soumis au contrôle technique périodique**. Il n'y a donc plus d'obligation de réalisation de contrôle technique pour ces véhicules.

En bref:

-votre véhicule à une date de mise en circulation antérieure au 01.01.1960 et la mention sur la carte grise "véhicule de collection" = **plus de contrôle technique**;

-votre véhicule à une date de mise en circulation antérieure au 01.01.1960, sans la mention collection sur la carte grise=vous êtes soumis au **contrôle tous les 2 ans**.

-votre véhicule à une date de mise en circulation postérieure au 01.01.1960 et la mention sur la carte grise "véhicule de collection"=vous êtes soumis au **contrôle tous les 5 ans**;

-votre véhicule à une date de mise en circulation postérieure au 01.01.1960 sans la mention collection sur la carte grise=vous êtes soumis au **contrôle tous les 2 ans**.

La mesure est entrée en vigueur le 24 février dernier. Cette mesure est probablement plutôt bonne à court terme, même si personne n'a envie de faire rouler une épave dangereuse sur la route. Mais, à moyen terme, il faudra voir comment elle sera conciliable avec les textes européens qui ne manqueront pas de venir.

Vus à Rétromobile...

... deux remarquable véhicules français.



Sur le stand de l'Amicale Salmson, une Val 3 de 1924, préservée dans son jus. Cette "2+2" est propulsée par un 4 cylindres monoculbuteur de 1093 cc. Ses 8 soupapes sont commandées par 4 tiges et il développe 18 cv à 3200 trs/mn.

Le Conservatoire Citroën présentait l'ancêtre du célèbre type H le premier TUB (Pour Traction Utilitaire Basse), commercialisé en 1939. Caractérisé par son plancher bas -on peut s'y tenir debout- et sa porte latérale coulissante, c'est le premier fourgon français à traction avant. Seuls 2000 ont été construits.

